

Comité régional de suivi des fonds européens

23 mai 2023



Mots d'accueil

Laurent DEJOIE

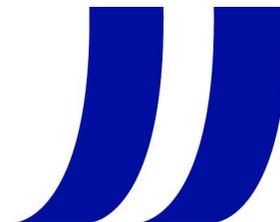
Vice-Président Région Pays de la Loire

Claire DAUTCOURT

Commission européenne,
Direction générale REGIO



SOMMAIRE



1- Programme 2014-2020

- **État d'avancement des programmes**
- **Modification de la maquette FEDER** 
- **Présentation du rapport annuel de mise en œuvre FEDER-FSE** 

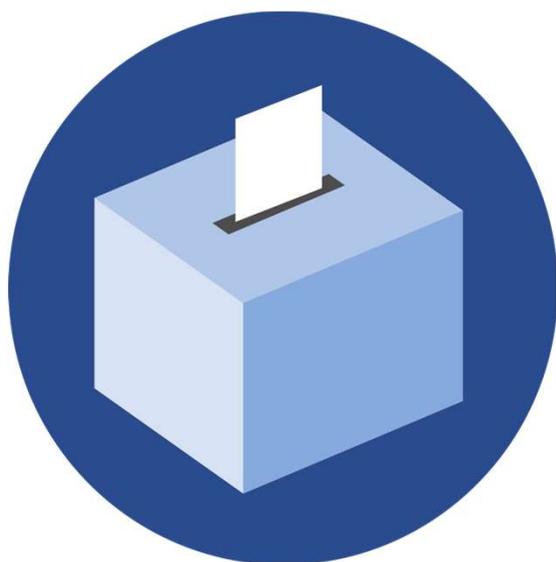
2- Programme 2021-2027

- **Avancement des programmes 2021-2027**
- **Plan stratégique national FEADER 2023-2027** 

3- Interventions extérieures

- **Pacte vert européen, enjeux transition énergétique et écologique**
- **Axe inter régional Loire – Centre Val de Loire**

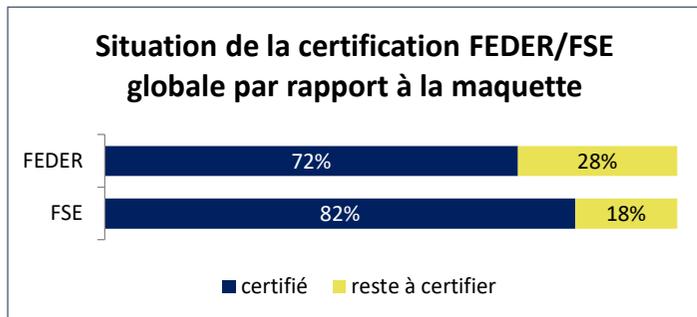
Approbation du PV du comité de suivi écrit 20-31 mars 2023



Programmes 2014-2020(22)



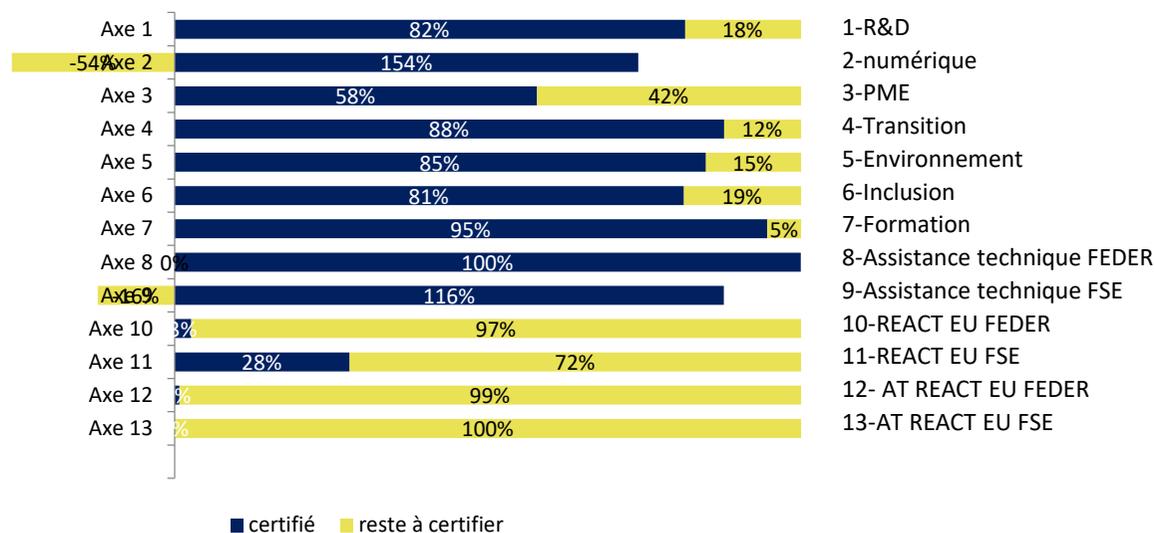
Etat d'avancement des programmes régionaux 2014-2020



100%

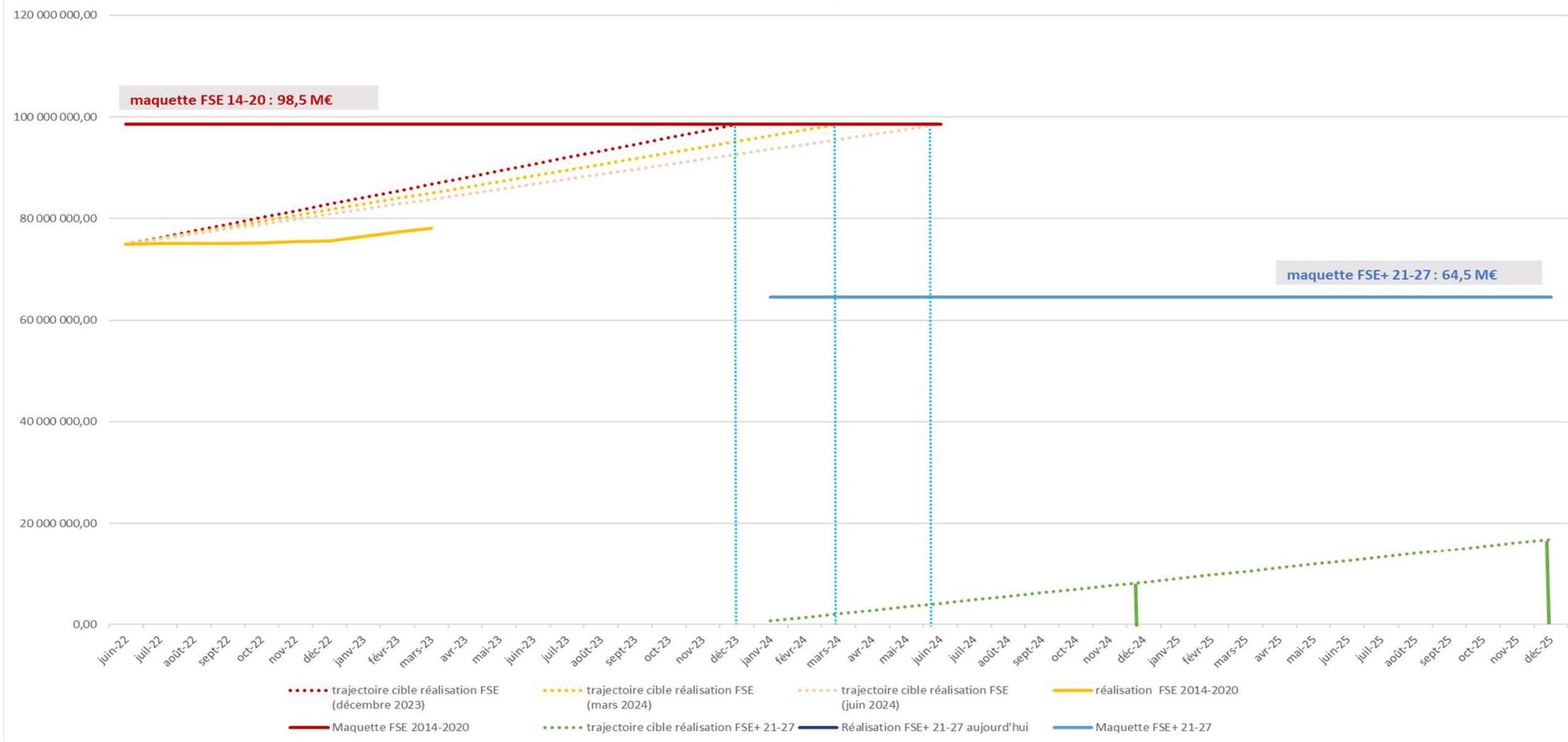
JUIN 2024

Situation de la certification par rapport à la maquette



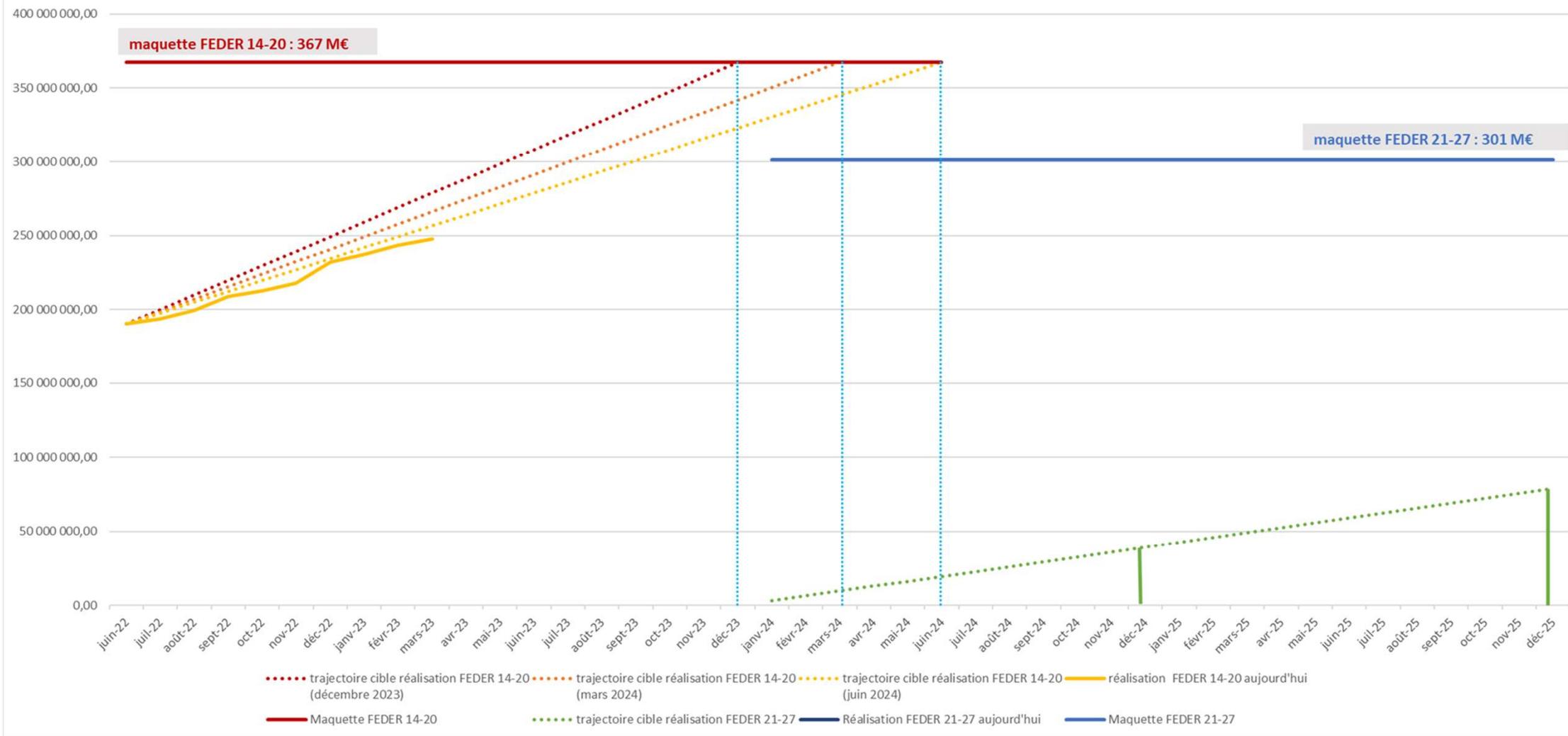
Etat d'avancement des programmes régionaux 2014-2020

Réalisation FSE/FSE+



Etat d'avancement des programmes régionaux 2014-2020

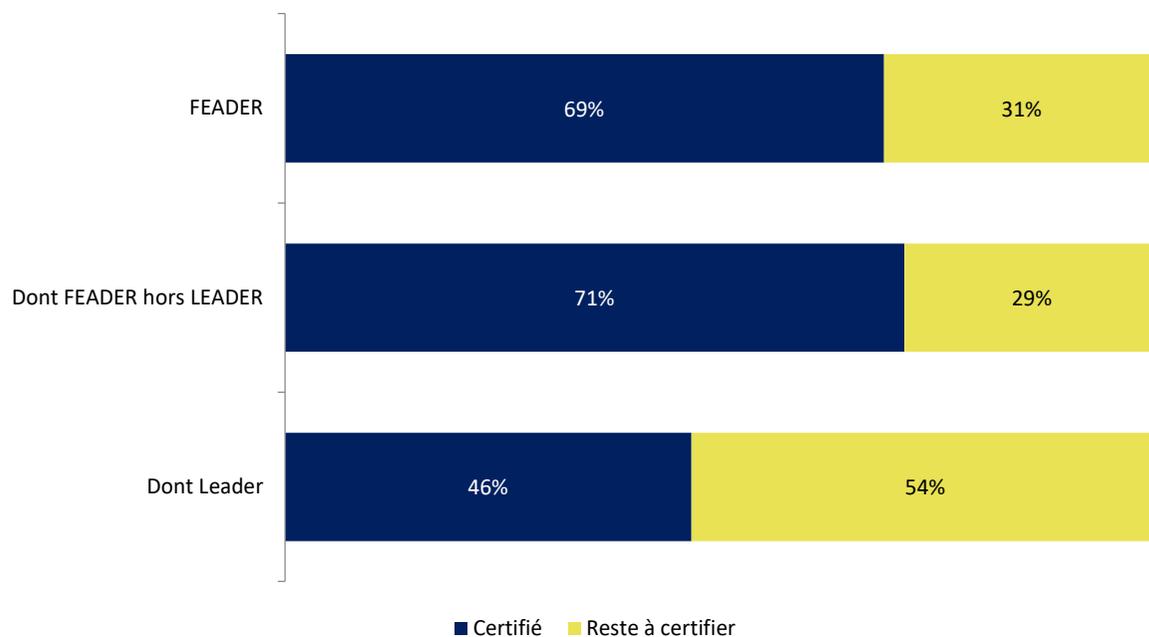
Réalisation FEDER



Etat d'avancement des programmes régionaux 2014-2020



Situation de la certification FEADER par rapport à la maquette

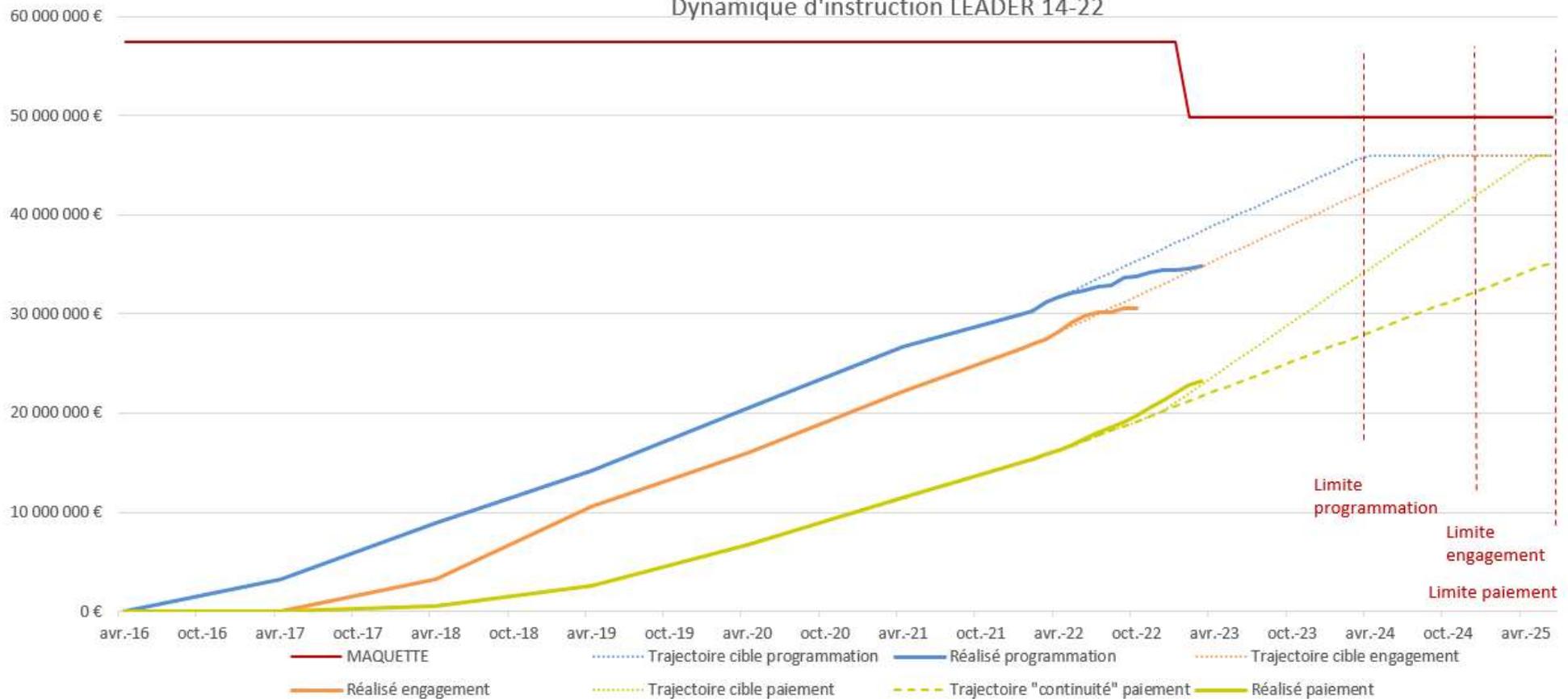


100%

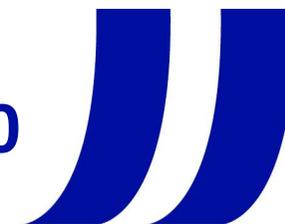
DECEMBRE 2025

Etat d'avancement des programmes régionaux 2014-2020

Dynamique d'instruction LEADER 14-22



Etat d'avancement du programme national FSE 2014-2020



Données MD-FSE 04/05/23

- Maquette : **97 145 694 €**, crédits REACT-EU inclus
- Programmé : **110 989 559 €**, soit environ 114% de la maquette financière régionale
- CSF certifiés totalisent 195 140 639 € de dépenses en coût total, soit 104% de la maquette financière FSE

Les dossiers déposés sur l'ensemble des dispositifs (REACT-EU inclus) permettront **une consommation optimale** de la maquette financière régionale.



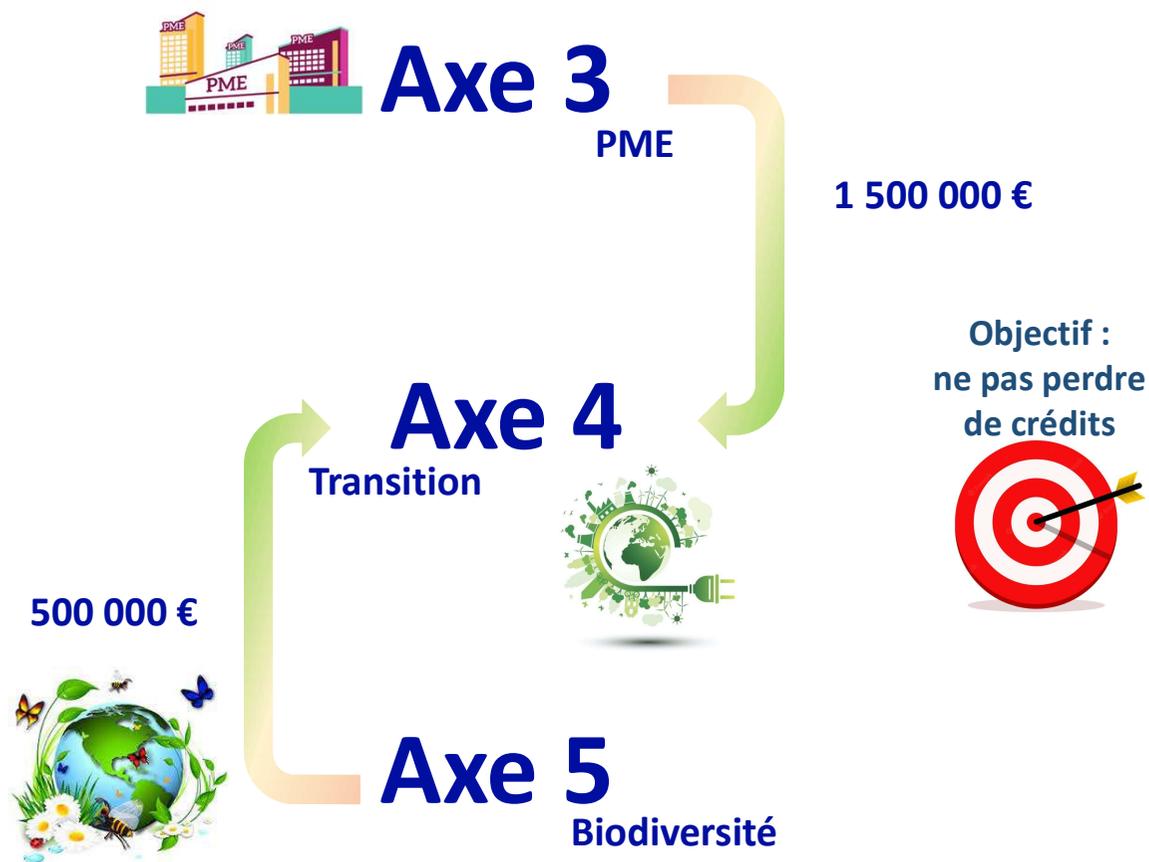
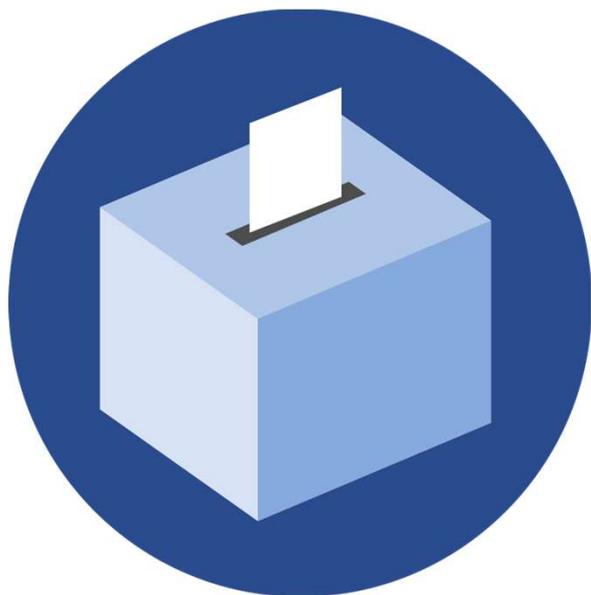
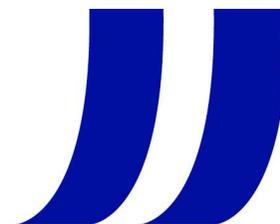
Etat d'avancement du programme national FSE

Données MD-FSE 04/05/23

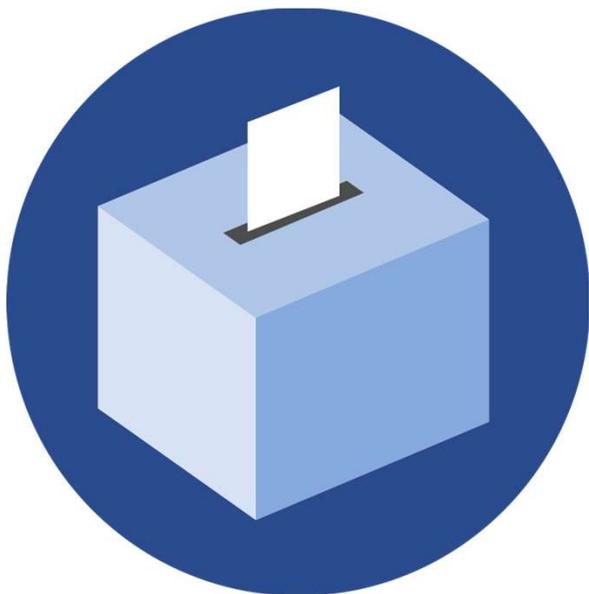


Axe	Objectif thématique	Priorité investissement	Objectif spécifique	Maquette	Dont crédits gérés par les OI	Programmé	Taux de programmation
Axe 1	OT 8	PI 8.1	1.8.1.1	1 404 973		1 695 864	121%
		PI 8.3	1.8.3.1	6 400 000		7 419 867	116%
	OT 10	PI 10.1	1.10.1.1	7 294 598		7 798 009	107%
Axe 2	OT 8	PI 8.5	2.8.5.1	2 500 000		2 703 725	108%
			2.8.5.2	100 000		114 017	114%
			2.8.5.3	4 894 390		7 303 979	149%
			2.8.6.1	200 000		196 033	98%
Axe 3	OT 9	PI 9.1	3.9.1.1	54 500 000	54 500 000	62 560 665	115%
			3.9.1.2	3 967 976	3 967 976	5 321 683	134%
			3.9.1.3	7 000 000	6 000 000	7 478 564	107%
Axe 4			4.0.0.1	2 010 538	1 509 199	1 679 761	84%
Axe 5 <i>REACT-EU</i>	OT 13	PI 13.1	5.13.1.1	6 632 656	6 632 656	6 594 087	99%
Axe 6			6.0.0.1	240 563	165 816	123 305	51%
Total				97 145 694	72 775 647	110 989 559	114%

Approbation modification maquette FEDER 2014-2020



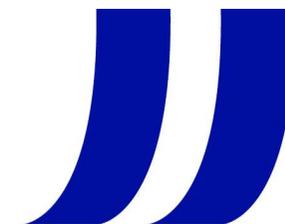
Approbation rapport annuel de mise en œuvre FEDER-FSE 2022



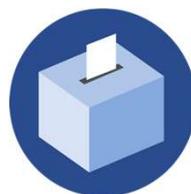
Rapport annuel de mise en œuvre

[PREZI](#)

Programmes 2014-2020



Echanges



Modification maquette FEDER

**Rapport annuel de mise en œuvre
FEDER FSE 2022**

Programmes 2021(23)-2027



Actualités des programmes en Pays de la Loire

Version 2 du programme régional
FEDER FSE+ FTJ

soumise à la Commission européenne

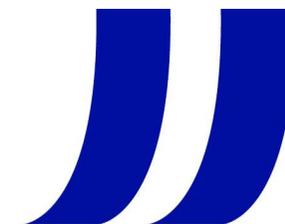
« Coût forfaitaire » dépenses de personnel FEDER FSE+ FTJ
« Coût forfaitaire » formation FSE+

Acceptation remboursement des dépenses par la Commission européenne
pour l'économie circulaire

Libellé	Montant des dépenses prévisionnelles couvertes par les coûts forfaitaires 2021-2027	Autorités de gestion
Aide au fret maritime	150 000 000	Réunion, Guadeloupe, Guyane
Formation professionnelle	516 300 000	Réunion, Guadeloupe, Hauts de France, AURA, Normandie, Pays de la Loire
Rénovation énergétique des logements sociaux	478 300 000	AURA, Hauts de France, Normandie, Pays de la Loire, Ile de France, PACA
Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	134 240 000	AURA
Dépenses de personnel	545 750 000	AURA, Occitanie, Pays de la Loire, DGEFP
Décrochage scolaire	45 000 000	Ile de France
École de la seconde chance	46 600 000	Occitanie
Total	1 916 190 000	11 AG concernées

Estimation de 219 M€
de dépenses en coût
forfaitaire pour
Pays de la Loire

Actualités des programmes en Pays de la Loire



Ouverture portail 14 novembre pour FSE+ et FEDER

Plus de 200 dossiers FEDER en cours de saisie ou en cours d'instruction

30 dossiers FSE+ en cours de saisie ou en cours d'instruction

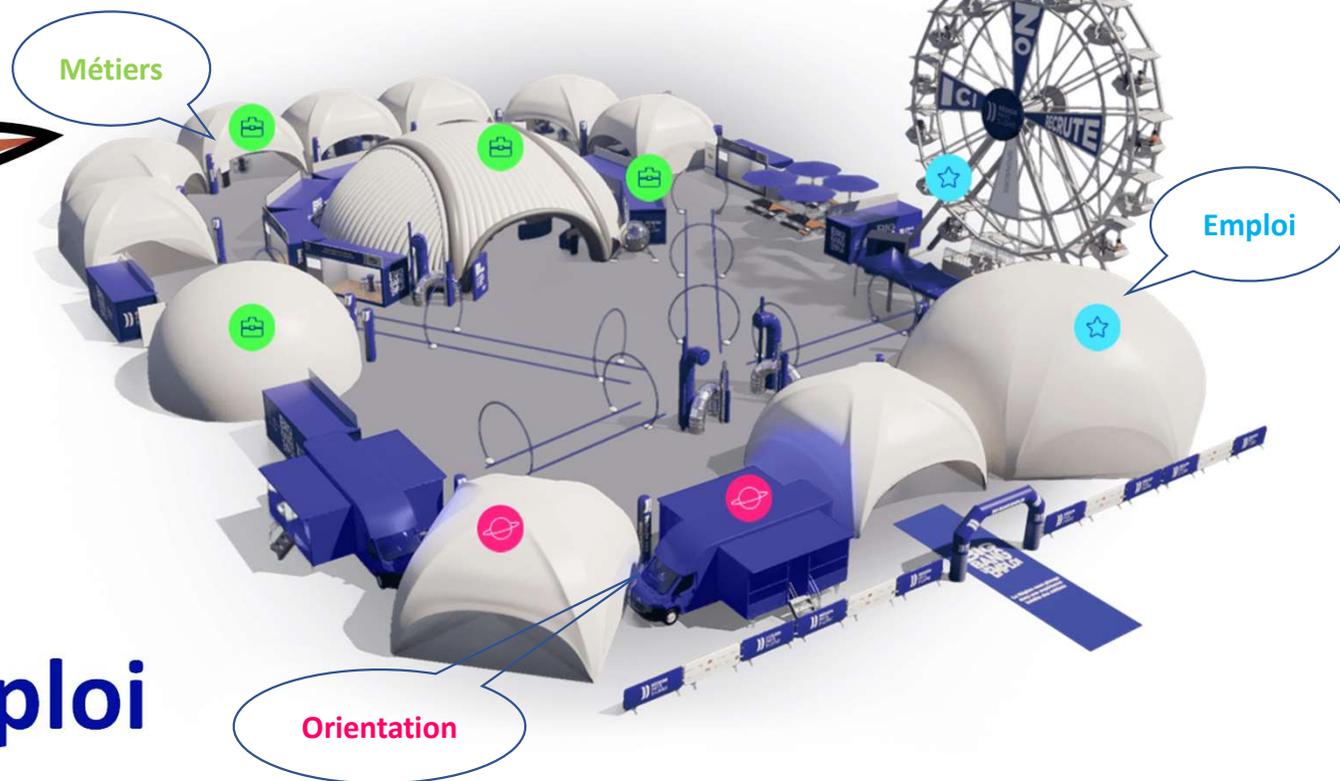
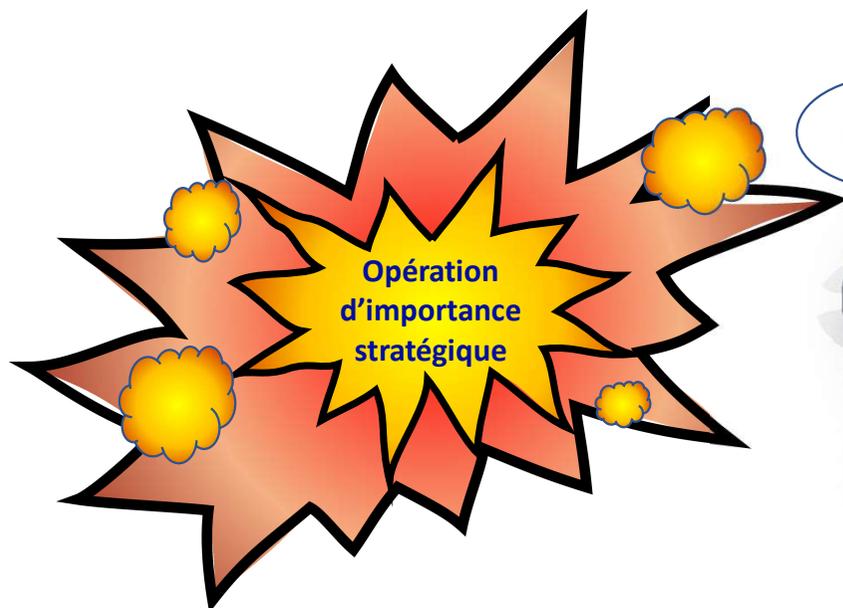
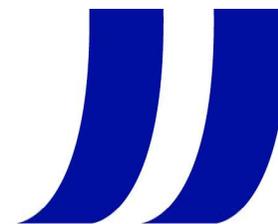
=> 4 dossiers programmés pour 2,7 M€ de FSE+ soit 4,46 % de la maquette



AMI FTJ le 14 novembre

21 fiches déposées pour une demande de 132 M€ de FTJ

Actualités des programmes en Pays de la Loire



Big bang de l'emploi

<https://prezi.com/view/2CYXILNYdnOUkOMLH2Eg/>

Actualités des programmes en Pays de la Loire

Programme national FSE+ en Pays de la Loire



Montant des crédits FSE+ :

80,6 M d'€ (78,3 M d'€ de crédits d'intervention et 2,3 M d'€ de crédits d'assistance technique)

54,2 M d'€ sont délégués aux **8 organismes intermédiaires** de la région (environ 67% de l'enveloppe)

26,4 M d'€ sont gérés par l'**Autorité de gestion déléguée** (environ 33% de l'enveloppe)

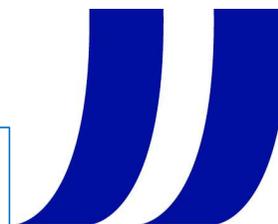
Lancement des appels à projets (AAP) :

Stratégie de l'AGD : **lancement de la quasi totalité des appels à projets au premier semestre 2023**

Au total 27 appels à projets (AGD et OI) ont été validés et publiés sur le site www.FSE.gouv.fr

Actualités des programmes en Pays de la Loire

Programme national FSE+ en Pays de la Loire



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des appels à projets de l'AGD

MAJ 04/05/2023

Priorité	Objectif spécifique	Thématique	Date de publication	Date limite de réponse des candidats	Durée AAP (mois)
4	C	Promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'égalité des condit. de travail et un meilleur équilibre vie professionnelle / vie privée	22/10/2022	30/04/2023	6
4	D	Promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé, ainsi qu'un environnement de travail sain et bien adapté qui tient compte des risques pour la santé	29/11/2022	28/04/2023	5
1	L	Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants	29/11/2022	31/03/2023	4
2	A	Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans confrontés à des difficultés notamment par l'alternance et l'apprentissage	01/01/2023	31/03/2023	3
2	F	Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité	01/01/2023	31/03/2023	3
3	G	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, mieux anticiper les nouvelles exigences en matière de compétences et faciliter les transitions professionnelles	juin 2023	à préciser ultérieurement	
3	E	AMÉLIORER la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation/formation et promouvoir la mise en place de formation en alternance/apprentissage	01/06/2023	31/10/2023	5
5	M	Lutter contre la privation matérielle - Assistance matérielle de base aux plus démunis	juin 2023	à préciser ultérieurement	

Actualités des programmes en Pays de la Loire



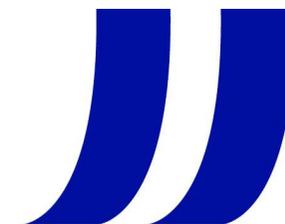
Programme national FTJ en Pays de la Loire

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des AAP de l'AGD

Programme national	Thématique	Date de publication	Date limite de réponse des candidats	Durée AAP (mois)
FTJ	Reconversion et développement des COMPETENCES des SALARIES issus des secteurs en déclin ou en transformation les plus émetteurs de Gaz à effet de serre	23/03/2023	31/07/2023	4
FTJ	ATTENUER les effets de la transition écologique et énergétique en accompagnant les COMPETENCES du territoire FTJ	29/03/2023	31/07/2023	4

Un webinaire de lancement des AAP FTJ du volet « Compétences » a été organisé par la DREETS en avril 2023

Actualités des programmes en Pays de la Loire



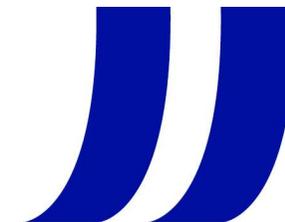
Mise en place d'un dispositif d'avances de fonds sur les programmes FSE+ et FTJ

- Avancée majeure sur la programmation 2021-2027, le Ministère du Travail met en place un fonds d'avances doté de 400M € à disposition des gestionnaires Etat et organismes intermédiaires pour préfinancer jusqu'à 30% du montant FSE+ et FTJ des opérations.
- Les priorités d'intervention du FSE+ accordent une place plus importante aux problématiques d'inclusion et d'innovation sociale pour lesquelles les porteurs de projets sont fortement issus du secteur associatif. Pour permettre à ces porteurs de projets d'accéder aux financements européens, l'octroi d'avances au démarrage du projet est un levier majeur.
- Les modalités d'utilisation de ces avances ont été transmises aux Préfets de région le 12 avril 2023

Calendrier des appels de fonds 2023 et 2024

PO FSE Emploi et Inclusion en métropole	11 octobre 2023
PI Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)	30 novembre 2023
REACT EU	1 ^{er} trimestre 2024
Programme national FSE+ « Inclusion, Jeunesse, Emploi et Compétences »	1 ^{er} semestre 2024
Programme national FSE+ « Inclusion, Jeunesse, Emploi et Compétences »	2 ^{ème} semestre 2024

Actualité des programmes nationaux FSE+ FTJ



Critères de sélection : grands principes

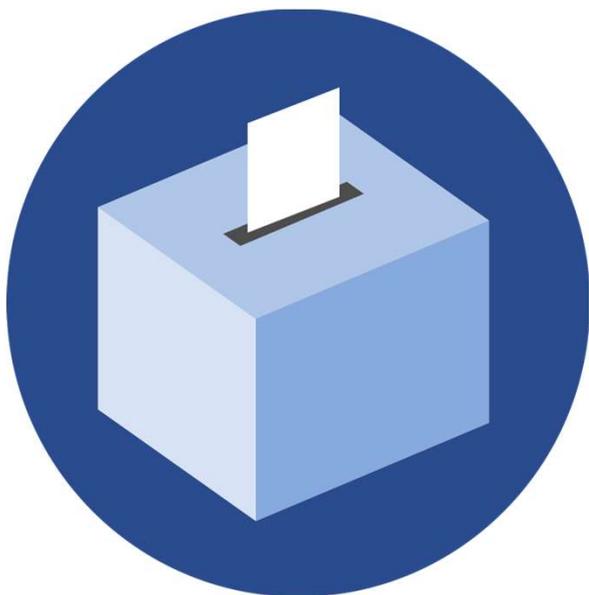
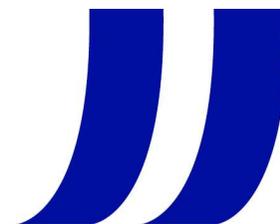
Conformément à l'article 73 du Règlement (UE) n° 2021/1060, l'autorité de gestion **établit et applique des critères et procédures de sélection des opérations** qui sont non discriminatoires et transparents, assurent l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'égalité femmes-hommes et tiennent compte de la Charte des droits fondamentaux et de l'Union européenne.

Ces critères et procédures permettent de garantir **la hiérarchisation des opérations à sélectionner** afin d'optimiser la contribution des fonds de l'Union à la réalisation des objectifs du programme. Ils s'appliquent à tous les fonds (FSE+ et FTJ) et à toutes les opérations, y compris celles gérées par les organismes intermédiaires, sous la supervision de l'autorité de gestion. La hiérarchisation des opérations est réalisée à **l'aide d'une grille d'analyse des critères de sélection**.

Les critères de sélection permettent **d'assurer une priorisation des demandes de subvention**, notamment au regard de l'enveloppe disponible pour l'appel à projets. Ils se divisent en trois catégories :

- Les principes horizontaux (critères règlementaires)
- Des critères communs comprenant les règles d'éligibilité communes et les critères communs de priorisation des opérations;
- Des critères spécifiques comprenant les règles d'éligibilité spécifiques et les critères spécifiques de priorisation des opérations

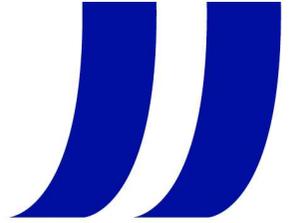
Volet régional du plan stratégique national FEADER



Présentation des méthode et critères de sélection pour 3 interventions :

- PCAE animal (compléments)
- PCAE végétal
- ARIAA

PCAIE animal



Les modalités de sélection

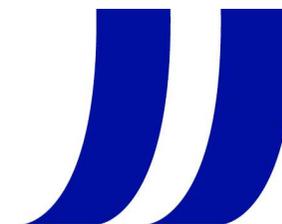
La grille de sélection est en cohérence avec les priorités régionales et les objectifs stratégiques du PSN.

Il est proposé une note minimale de 50 points, en dessous de laquelle les projets seront automatiquement non retenus.

Comité de sélection :

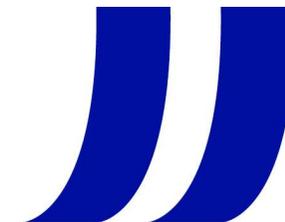
- Il détermine la notation seuil à atteindre pour chaque groupe de filières : herbivores (bovins, ovins, caprins, équins), avicole-cunicole, porcin (note seuil spécifique)
- A l'issue de l'instruction, les projets éligibles seront classés selon les critères de sélection pondérés par la notation définie dans la grille de sélection (voir diapo suivante):
 - Les projets obtenant une note inférieure à 50 points ne seront pas sélectionnables.
 - Les projets obtenant une note inférieure au à la note seuil spécifique fixé ne seront pas retenus et le candidat ne pourra pas redéposer une demande de subvention pour le même projet.
 - Si un projet obtient une note supérieure ou égale à la note minimale ou le cas échéant à la note seuil, le projet est sélectionné.
- Ces comités de sélection seront composés a minima des services de la Région et de la DRAAF.

PCAE animal



Principes applicables à l'établissement des critères de sélection	Critère	Note
Amélioration de la performance énergétique et environnementale	Projet de construction ou de rénovation de bâtiment économes en énergie (BEE), dont les Bâtiment d'Élevage Basse Consommation (BEBC) (OSD)	70 points
OU		
Amélioration de la qualité sanitaire et des conditions de bien-être animal des exploitations	Projet en lien avec des investissements structurants et/ou prioritaires de biosécurité et de bien-être animal (BBEA) (OSI)	70 points
OU		
Amélioration de la résilience et de la performance globale	Projet de construction ou de rénovation hors bâtiments économes en énergie (BEE), dont les BEBC, et non axés vers le BBEA (OSB)	50 points
OU		
Amélioration de la résilience et de la performance globale	Projet qui concerne uniquement du raclage et/ou de l'hydrocurage (OSB)	40 points
ET		
Renouvellement des générations	La demande d'aide est portée par un JA ou un NA plus de 40 ans (OSB)	50 points
ET		
Investissements dans une filière à enjeu de pérennité	La filière concernée par le projet est une petite filière : ovin, caprin, équin, lapin, veaux de boucherie, gibier à plumes et pigeon (OSB)	20 points
ET		
Amélioration de la performance énergétique et environnementale	Le porteur de projet est engagé dans un des parcours régional « Ferme Bas Carbone » (OSD)	20 points
ET		
Amélioration de la résilience et de la performance globale	La demande correspond à un 1 ^{er} dossier déposé par le porteur de projet sur la période 2023-2027	20 points

PCAE végétal



Les modalités de sélection

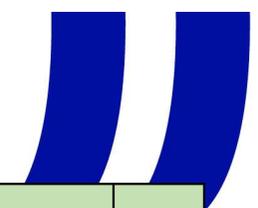
La grille de sélection est en cohérence avec les priorités régionales et les objectifs stratégiques du PSN (*a minima* E,D et B).

Il est proposé une note minimale de 60 points, en dessous de laquelle les projets seront rejetés.

Comité de sélection :

- A l'issu de l'instruction, les projets éligibles seront classés selon les critères de sélection pondérés par la notation définie dans la grille de sélection (voir diapo suivante)
 - **Les projets obtenant une note inférieure strictement à 60 points ne seront pas sélectionnables.**
- Le comité de sélection est composé a minima des services de la Région, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la DRAAF.

PCAE végétal

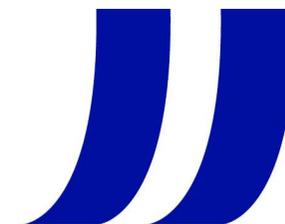


Principes applicables à l'établissement des critères de sélection	Critères de sélection liés à la structure	Notation (nombre de points)
Contribution au renouvellement des générations	Jeune Agriculteur (JA) avec DJA ou Nouvel Installé (NI) de plus de 40 ans	60
ET		
Investissement en collectif	Investissement en collectif*	40
ET		
Primo demandeur	Premier dossier de demande (sur deux dossiers pour la programmation 23-27)	20
ET		
Contribution à l'amélioration de la performance environnementale	- Exploitation certifiée agriculture biologique ou - Exploitation située en zone de captage prioritaire ET demandant un investissement OS E ou - Exploitation engagée dans une démarche agro-environnementale certifiée de niveau 2 ou HVE ou équivalent, ou membre d'un GIEE dont le projet d'investissement correspond aux engagements de reconnaissance du GIEE ou membre des réseaux ferme DEPHY ou 30 000 fermes, ou bénéficiaire d'une MAEC.	40 40 30

(NB : un seul critère ; non cumulable)

Principes applicables à l'établissement des critères de sélection	Critères de sélection supplémentaires liés au projet	Notation (nombre de points)
Contribution à l'OS E	Substituer les intrants (produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes) chimiques par des techniques alternatives	100
Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air	Soutenir la pulvérisation et l'épandage performants des produits phytopharmaceutiques et engrais	95
	Limiter les émissions dans l'air (matières fertilisantes)	85
	Favoriser les matières fertilisantes durables (compostage)	65
	Favoriser l'autonomie en protéine végétale	100
	OU	
Contribution à l'OS D	Se protéger des aléas climatiques (grêle, gel, sécheresse)	70
Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables	Mieux gérer l'eau, mieux irriguer	70
	Favoriser la production d'électricité pour l'autoconsommation	55
	Favoriser les techniques d'agriculture de conservation du sol (ACS)	55
OU		
Contribution à l'OS B	Favoriser l'autonomie fourragère (gestion de l'herbe)	60
Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation	Ateliers CUMA	45
	Favoriser les bonnes conditions de travail	45
	Améliorer la performance technique	45

ARIAA



Eligibilité : prioritairement **PME et EM** de plus d'1 an d'activité.

Soutien de quelques **projets de GE** (sous réserve de remplir certains critères de sélection en accord avec les orientations politiques régionales).

Dépenses éligibles : **matériels et équipements neufs** (immobilier exclu).

Taux d'aide fixe*, par taille d'entreprise : **30 %** pour **PME** et **20 %** pour **EM**.

Pour les **GE** « sélectionnables » : 10 %

Plafond d'aide : **500 k€** (EM et GE) ou **510 K€** (PME) par projet.

Investissement plancher : **150 000 €** (100 000 € si microentreprise)

2 projets maximum aidés par structure (entité ou groupe) sur 5 ans.

Dépôt des demandes : dépôt **dématérialisé « au fil de l'eau »** (= AAP permanent)

Evolution grille de sélection pour aider uniquement les projets en cohérence avec les **priorités politiques nationales et régionales**, en particulier **transition écologique**.

* pour les IAA qui transforment des matières premières agricoles, pour aboutir à des produits sortants également « agricoles » (voir liste de produits « annexe 1 » du traité de fonctionnement l'UE).
Pour les autres entreprises alimentaires (=transforment des produits agricoles en produits majoritairement « non agricoles ») : taux d'aide fixés dans les régimes d'aide d'État applicables

ARIAA

Critères de sélection :

Projets réceptionnés **tout au long de l'année**, évalués selon une **grille de sélection**.
Seuls les dossiers recevant une note égale ou supérieure à **40 points** (sur 105) sont sélectionnés.

Principes de sélection : 5 thématiques

- Taille d'entreprise

Plus l'entreprise est **petite**, plus elle obtient de points.

- Liens à l'amont agricole

Critère proximité = **appros régionaux et des départements limitrophes** du territoire de l'investissement. Les démarches territoriales (**label rouge, AOC, AOP, STG ou IGP**) seront valorisées . Critère **d'apro (>80%) nationaux** (obligatoire pour les GE)

- Environnement

Les entreprises engagées dans des démarches de transitions écologiques et alimentaires seront priorisées.

Appro. respectueux de l'environnement (certifiés Bio européen) + **thématiques relatives à la transition écologique** : énergie, atténuation du changement climatique (décarbonation), économie circulaire, gestion des déchets (emballages, gaspillage, biodéchets) et préservation de la ressource en eau.
(15 pts mini obligatoires pour les GE).

- Santé (= qualité nutritionnelle des aliments)

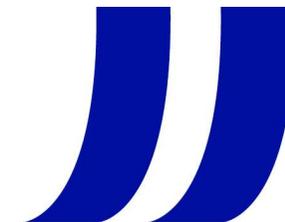
Priorisation des **projets favorisant la santé** : critère **équilibre alimentaire** (appros respectant les recommandations du PNNS - Programme national nutrition santé), **information du consommateur** (Nutriscore) + critère favorisant les **produits faiblement transformés** (= produits finis « agricoles » au sens de l'annexe 1 du TFUE).

- Emploi et formation des jeunes

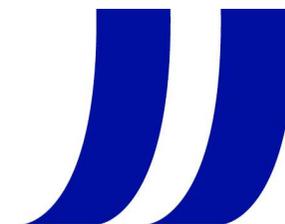
Impact sociétal (plan d'actions RSE volontaire) et **qualité de vie au travail** (politique de formation des jeunes, avantages sociaux et actions pour améliorer les conditions de travail des salariés).

+ 5 points **si primo demandeur**

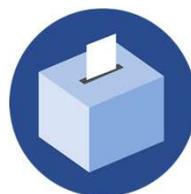
Lien Grille de sélection : [Grille selection dossiers ARIAA-FEADER 23-27.docx](#)



Programmes 2023-2027



Echanges



Dispositifs FEADER du plan stratégique régional



Mettre en œuvre le Pacte Vert pour l'Europe grâce à la Politique de Cohésion

Florencia SÁNCHEZ ACOSTA

DG REGIO.G1 — Croissance intelligente et durable

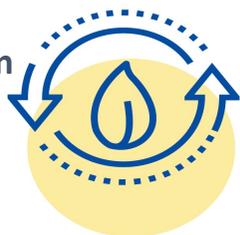
Le Pacte Vert pour l'Europe

L'Union Européenne...



Deviendra neutre pour le climat d'ici 2050

- Loi européenne sur le climat
- Stratégie Adaptation



Garantira une transition équitable et inclusive

- Mécanisme pour une transition juste
- Plateforme pour une transition juste



Passera à l'économie circulaire et à l'utilisation efficace des ressources

- Plan d'action pour l'économie circulaire
- Proposition de règles communes favorisant la réparation des biens



Préservera et restaurera les écosystèmes et la biodiversité

- Proposition de règlement pour la restauration de la nature concernant 20% des terres et des mers de l'UE
- Inverser le déclin des pollinisateurs d'ici 2030



Aura une transition énergétique propre et efficiente

- Objectif d'efficacité énergétique de l'UE de 32,5% d'ici 2030
- 42,5 % d'énergie renouvelables d'ici 2030
- REPowerEU

Objectifs financiers:

- **30% du MFF pour les objectifs climat**
- **7,5% des dépenses annuelles 2024-2025 pour la biodiversité et 10% en 2026 et 2027**

La Politique de Cohésion dans le Pacte Vert pour l'Europe



«Les fonds de cohésion jouent un rôle crucial pour aider nos régions et nos zones rurales de l'Est à l'Ouest, du Sud au Nord, afin de suivre les transformations de notre monde. Dans le cadre de cette transition, **nous devons admettre et respecter le fait que nous ne partons pas tous avec les mêmes chances**. Nous partageons tous la même ambition, mais certains pourraient avoir besoin d'un soutien plus adapté que d'autres pour y parvenir.»

-  Investir dans l'innovation territorialisée et la transformation intelligente de l'économie
-  Déployer l'innovation technologique et sociale à grande échelle
-  Faciliter l'élimination progressive des pratiques non durables
-  Assurer une transition juste pour toutes les régions

Objectifs financiers:

- 30% du MFF pour les objectifs climat → **contribution de 30% des fonds de cohésion**
- 7,5% des dépenses annuelles 2024-2025 pour la biodiversité et 10% en 2026 et 2027 → **contribution de 6% des fonds de cohésion**

Assistance technique: Cohesion for Transitions

- Groupes de travail thématiques
- Soutien technique à la réalisation d'investissements pour une transition durable dans le cadre de l'OS 2
- Boîte à outils 'soutenir les transitions vers les modèles durables dans le cadre du pacte vert pour l'Europe'

Gestion durable de l'eau (OS 2.5 principalement)

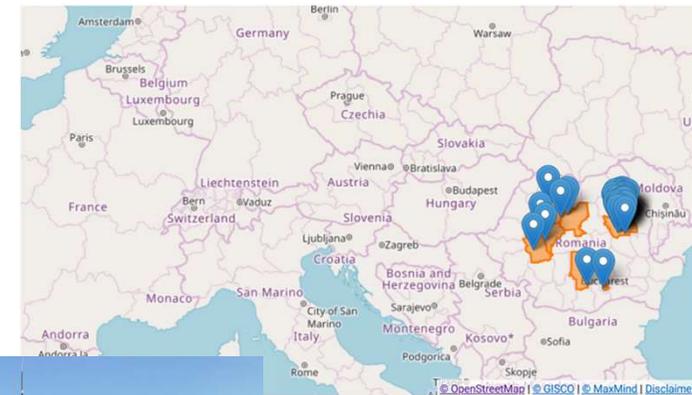
Inclut pour les 27 Etats membres:

- Collecte et traitement des eaux usées EUR 6,6 milliards
- Approvisionnement en eau potable et amélioration de l'accès à l'eau potable EUR 4,2 milliards
- Gestion de l'eau et conservation des ressources en eau (améliorer les réseaux d'eau, gestion des eaux pluviales...) EUR 2,3 milliards

Contribue à: ➤ Plan d'action «zéro pollution», stratégie d'adaptation...

Période 2014-2020: ➤ **Roumanie:** Développement d'infrastructures d'eau et de traitement des eaux usées dans le comté de Bacau

- **Hongrie-Serbie (Interreg):** Amélioration de la gestion des plaines inondables le long du Danube dans la zone de coopération transfrontalière



Économie circulaire (OS 2.6 principalement)

Inclut pour les 27 Etats membres:

- Élaboration des stratégies nationales, régionales, locales d'économie circulaire
- Systèmes de collecte séparée, réseaux de réparation, préparation pour réemploi...
- Modernisation des infrastructures de recyclage et de traitement de déchets,
- Efficacité des ressources et promotion de l'économie circulaire dans les PME

→ Complémentarités avec la stratégie « de la ferme à la table » (FEADER):

- changement climatique, perte de biodiversité, économie circulaire

Période 2014-2020: Interreg North Sea Region

➤ Projet pilote REKO-ring: réseau et système logistique pour aliments produits localement et soutien aux PME:

- ❑ Suède: commande et vente en direct via les réseaux sociaux
- ❑ Pays-Bas: commande auprès des gestionnaires d'entreprise

➤ Projet pilote Longdistance cargo-cycling (Allemagne):

- ❑ transport de marchandises par vélo cargo de ville à ville
- ❑ réflexion sur habitudes de consommation et transport



Questions - réponses

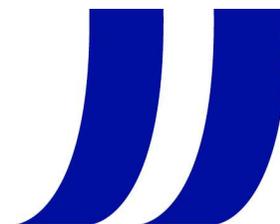


© Union européenne 2020

Sauf mention contraire, la réutilisation de cette présentation est autorisée en vertu de la licence CC BY 4.0. Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux titulaires de droits respectifs.

Diapositive xx: [élément concerné](#), source: [par exemple Fotolia.com](#); Diapositive xx: [élément concerné](#), source: [par exemple iStock.com](#)

Pacte vert européen, enjeux transition énergétique et écologique



Echanges

Programme Centre-Val de Loire et interrégional FEDER-FSE+ 2021-2027

Comité de suivi Pays de la Loire
23 mai 2023

*Volet interrégional
/ Plan Loire Grandeur Nature V*



Cofinancé par
l'Union européenne



ACTION 45 - Mesures prévention et gestion des risques liés aux inondations et d'adaptation au changement climatique

1 - Mettre en œuvre les stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation grâce aux programmes d'études préalables (PEP) et d'actions de prévention des inondations (PAPI)

- Actions mutualisées d'animation, de sensibilisation, d'information et de communication sur le risque inondation (population, élus, ...)
- Promotion des démarches de sensibilisation sur la réduction de vulnérabilité (équipement, services, entreprises, habitations ...),
- Mise en place de plans de sûreté intercommunaux / Appui à la réalisation de Plans de Continuité d'Activités
- Accompagnement à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le plan de gestion risque inondation du bassin Loire-Bretagne,
- Financement des dispositifs d'animation – PEP/PAPI/SLGRI

2 - Usage des infrastructures naturelles dans la gestion du risque inondation

- Améliorer les capacités d'écoulement de la Loire et de ses affluents – travaux de restauration du fleuve et des affluents, plan de gestion intégrés de la végétation
- Préserver les Champ d'expansion des crues et des espaces de mobilités – plans de gestion des espaces –

3 - Développement, acquisition et partage des connaissances sur le risque et la prévention des inondations

- programmes de recherche et d'acquisition de connaissances définis à partir d'enjeux opérationnels sur la problématique du risque et prévention des inondations

=> Appel à projets permanent

ACTION 46 - Restauration des continuités écologiques, rétablissement des espaces de mobilités du fleuve et des principaux affluents et préservation des populations de poissons grands migrateurs amphihalins

1 - Rétablissement de la continuité écologique et amélioration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau au service des écosystèmes ligériens et des espèces inféodées,

- préservation ou la restauration d'un équilibre sédimentaire à l'échelle de bassin versant (plans de gestion sédimentaires des matériaux solides et les programmes de travaux découlant des études préalables)
- reconstitution de l'espace de mobilité des cours d'eau concernés par un enjeu de préservation et de restauration de leur dynamique latérale.
- traitement des ouvrages identifiés comme points noirs dans le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) – effacement, arasement partiel ou aménagement (contournement, dispositifs de franchissement)
- préservation ou la restauration des habitats favorables aux poissons migrateurs amphihalins
- reconstitution de l'espace de mobilité des cours d'eau concernés par un enjeu de préservation et de restauration de leur dynamique latérale
- actions de soutien aux effectifs de saumon atlantique souche Allier seront soutenues dans le cadre des modalités et du calendrier – au plus tard jusqu'en 2024

2 - Développement, acquisition et partage des connaissances sur la continuité écologique, le fonctionnement des milieux aquatiques et les poissons migrateurs amphihalins

- programmes de recherche et d'acquisition de connaissances définis à partir d'enjeux opérationnels sur la problématique Mobilité/Continuité

=> Appel à projets permanent

Action 47 - Restauration des fonctionnalités des milieux humides

1 - Restauration des fonctionnalités des milieux humides au service des écosystèmes ligériens

- projets structurés à l'échelle d'un territoire :
 - o Travaux visant l'amélioration ou la restauration des fonctionnalités dégradées des milieux humides, la réduction de la fragmentation des zones humides
 - o Etude et Inventaire précis (localisation, identification des fonctions et diagnostics de l'état des zones humides) des zones humides réalisé sur les territoires,
 - o Animation ZH avec la liste des actions ZH à mettre en place

- Animation et coordination de réseaux d'acteurs à travers des outils d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision sur les thématiques suivantes :
 - o Espèces Exotiques Envahissantes
 - o Milieux humides

2 - Développement, acquisition et partage des connaissances sur la continuité écologique, le fonctionnement des milieux aquatiques et les poissons migrateurs amphihalins

- programmes de recherche et d'acquisition de connaissances définis à partir d'enjeux opérationnels sur la problématique Milieux Humides,
=> Appel à projets permanent

ACTION 48 - Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et touristique ligérien

1 - Préserver, restaurer et faire mieux connaître des patrimoines du bassin de la Loire et favoriser l'émergence de nouvelles destinations touristiques

Les interventions viseront des territoires remarquables ou à fort potentiels (mobilisation importante des acteurs locaux) et porteront notamment sur :

- les démarches de labellisation et les opérations globales de préservation, de restauration, de valorisation
- le plan de gestion du site UNESCO val de Loire
- les partages d'expériences et de bonnes pratiques entre territoires ;

2 - Structurer et développer l'offre de tourisme Nature et Culture durable du bassin de la Loire

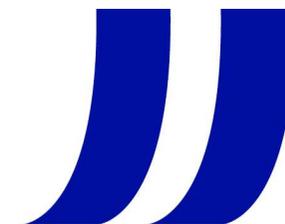
- Soutien au développement et à l'achèvement des itinérances douces à intérêt interrégional :
 - V6 – Vélo-route des fleuves incluant la Loire à Vélo,
 - V70 – de la Loire à la Méditerranée incluant la Via-Allier,
 - V71 - Loire amont incluant Paray-le-Monial à Lavoûte-sur-Loire,
 - V46 – Cœur de France de Saint-Amand-Montrond à Audes.
- Soutien à la mise en place d'une gouvernance coordonnées des itinérances douces et visant à développer le partage d'expériences entre les territoires ainsi qu'une animation et une Promotion des itinérances douces à vocation interrégionale.

Les simplifications de la programmation 2021-2027

- Recours accru aux options de coûts simplifiés
- Taux de cofinancement pouvant aller jusqu'à 54% (au lieu de 50% précédemment)
- Avance de 30% généralisée
- Notion de pluri-annualité



Axe interrégional Loire – Centre Val de Loire



Echanges

Mots de conclusion

Lydie BERNARD

Vice-Présidente Région Pays de la Loire

Oliver BAUM

Commission européenne,

Direction générale AGRICULTURE



Merci de votre participation



Hôtel de la Région
1, rue de la Loire — 44966 Nantes
T. : 02 28 20 50 00
www.paysdelaloire.fr

